

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Cédric CORNET (empêché ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mmes Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – France-Enna URBINO (a été déconnectée définitivement) – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Rebecca BELLEVAL (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Mégane BOURGUIGNON (a été déconnectée définitivement) – MM. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 20

Absents : 15

Procurations : 5

Votants : 25

Présidente de séance : madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS
.....

**DÉLIBÉRATION PORTANT
RENOUVELLEMENT DE
L'AGRÉMENT RELATIF AU
RECOURS AU SERVICE
CIVIQUE**

CM-2022-4S-DRH-46

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du service national et notamment l'article L.120-18 ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

Vu la délibération n° CM-2019-6S-DRH-82 du 31 octobre 2019 relative au recours par la Ville au service civique ;

Considérant que la ville du Gosier s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle en mobilisant notamment des jeunes au travers du dispositif de service civique ;

Considérant l'opportunité que représente ce dispositif pour les jeunes du territoire d'agir dans l'intérêt général au travers d'une mission de service public spécifique ;

Considérant l'importance accordée par la collectivité à sa politique d'accompagnement des jeunes ;

Considérant que la continuité de mise en œuvre du service civique est subordonnée à une demande de renouvellement d'agrément à solliciter auprès de l'Agence du service civique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 21 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions et 4 non votants

DECIDE

- Article 1 :** D'autoriser le maire à demander le renouvellement de l'agrément triennal nécessaire auprès de l'agence de service civique avec le concours de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).
- Article 2 :** D'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de prise en charge de prestation.
- Article 3 :** De donner mandat au maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 JUIN 2022

Et publication ou notification
le **22 JUIN 2022**

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire Délégué
La Première Adjointe



- Liliane MONTOUTY -

